

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 06 FEVRIER 2019

### N°2019- CC-1S- DAJA-06

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mercredi 06 du mois de Février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni au Golf de Saint-François, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER - M. Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - José SEVERIEN – Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL – Michelle MAXO - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN – Mme Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR - MM. Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN.

**EXCUSES** : M. Laurent BERNIER – Mmes Félicienne GANTOIS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Valérie HUGUES - Nathalie CHOURO ép. BRACAT – Christiane CLARA ép. DELANNAY - Cynthia DINANE.

**ABSENTS** : Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI - M. Cédric CORNET - Mme Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE – René NOEL.

**Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA CARL (OTI)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5216-5,

**VU** le Code du Tourisme notamment les articles L133-1 à L133-10,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2017-7S-DAJA-28 du 18 Juillet 2017 portant institution de l'Office de tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant sous forme d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial.

**VU** les statuts de cet EPIC office de tourisme Intercommunal,

**VU** l'arrêté du 6 décembre 2010 et ses annexes, modifié par l'arrêté du 7 mai 2012, fixant le niveau de certification de la procédure de contrôle des meublés de tourisme par les organismes visés au 2° de l'article L.324-1 du Code du Tourisme.

**VU** la délibération 2018-OTICARL-16 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant sollicitant la modification des statuts de l'OTI

afin qu'ils précisent que la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant confie à l'OTI l'activité de classement des meublés de tourisme sur son territoire pour satisfaire aux exigences du cahier des charges figurant en annexe 2 de l'arrêté du 6 décembre 2010 modifié.

**CONSIDÉRANT** que, pour satisfaire aux exigences du cahier des charges figurant en annexe 2 de l'arrêté du 6 décembre 2010 modifié, il convient que les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant indiquent expressément que la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant confie à l'OTI l'activité de classement des meublés de tourisme.

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de l'activité classement des meublés de tourisme au sein de l'OTI de la Riviera du Levant présente l'opportunité d'une meilleure qualification de l'offre d'hébergement diffus et un accompagnement de sa montée en gamme.

**CONSIDÉRANT**, le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;  
Après en avoir délibéré ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De modifier l'article 2 du titre 1 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant et d'y indiquer expressément que la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant confie à l'OTI l'activité de classement des meublés de tourisme.

**ARTICLE 2** : D'inviter le Président de la CARL à prendre toute mesure pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 06 Février 2019

Acte rendu exécutoire après envoi  
en Préfecture le,

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

